A...................., le ..................................

Les enseignant.es de l’école de ............

à

Monsieur l’Inspecteur d’Académie

S/c de Madame l’Inspectrice de l’Education Nationale

de la circonscription de ......................

Objet : regroupement pédagogique des classes

Monsieur l’Inspecteur d’Académie,

Nous avons bien pris note de votre courrier relatif aux difficultés de remplacement que rencontre notre département. Nous avons également distribué le courrier que vous nous avez demandé de transmettre aux familles.

A ce jour, nous n’avons pas reçu l’aide de la circonscription mentionnée dans le courrier et sommes en attente d’informations complémentaires quant aux attendus du regroupement pédagogique des classes sollicité :

* Devons-nous procéder à une nouvelle répartition des élèves dans les classes qui restent pourvues d’un.e enseignant.e ?
* Devons-nous procéder uniquement à la répartition des effectifs de la classe non remplacées dans les autres classes de l’école ? Auquel cas, des écarts d’âges importants vont conduire à rendre très compliqués les apprentissages, par exemple en EPS.

Dans les deux cas, les projets de toutes les classes ainsi que les projets qui ont fait l’objet de réservation de cars et d’autorisation de sorties seraient remis en cause.

Dans les deux cas, nous risquons de nous exposer à la colère de familles qui ne partageaient pas nécessairement la répartition retenue par le Conseil des Maîtres et Maîtresses, choix qui seraient alors remis en question.

Ces choix ont des conséquences pour le temps scolaire mais également pour l’organisation du temps périscolaire.

Dans tous les cas, nous avons également besoin de savoir comment cette situation doit s’organiser techniquement :

* Faut-il intégrer cette nouvelle répartition pédagogique dans Onde afin de clarifier qui assume la responsabilité des élèves ?
* Comment doit être géré le contrôle de présence des élèves ? Les élèves accueillis dans une nouvelle classe doivent-ils être ajoutés à la liste des élèves ?
* Si la situation du remplacement venait à s’améliorer, faudra-t-il procéder à la démarche inverse ? Qu’en sera-t-il si notre collègue reprend à temps partiel thérapeutique ?

Sur le plan pédagogique, quels sont les attendus de l’institution ? Il est difficile d’intégrer de nouveaux élèves, de niveaux de classe et d’âges différents, sans pouvoir se projeter dans une durée donnée.

Comme vous le reconnaissez dans votre courrier, votre décision aura des conséquences pour nous-même et nos conditions d’enseignement. Nous souhaitons qu’elle ne dégrade pas le climat scolaire. C’est pourquoi nous souhaiterions pouvoir apporter des réponses claires aux familles qui nous questionnent face à une situation inédite. Il nous semblerait opportun que cette décision soit expliquée aux familles par l’institution dans le cadre d’une réunion qui permettrait de répondre aux interrogations de celles-ci.

Enfin, nous souhaitons vous alerter sur le fait de corréler le regroupement pédagogique des classes à la durée de l’absence pour maladie de notre collègue. Il/elle préfèrerait assurément qu’il en soit autrement et son absence comme son non-remplacement ne sont pas de sa responsabilité.

Dans l’attente de vous lire, nous vous prions, Monsieur l’Inspecteur d’Académie, de croire en notre engagement profond et sincère pour le Service Public et Laïque d’Education Nationale et de recevoir nos salutations respectueuses.